

Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan semestriel et prévisions pour l'année 2001 - Signature de conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le dispositif «A Tire d'Aile» (aide individuelle aux Loisirs par l'Echange) adopté par le Conseil Municipal en séance du 22 avril 1996 et complété par la délibération du 3 juillet 2000, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs aux jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, une aide aux loisirs de 500 F est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances ou de «coupons sports» sur la base d'un chèque de 100 F par 1/2 journée/jeune réalisée. Chaque jeune reçoit en outre une Carte Avantage Jeunes. Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi. En effet, certains partenaires s'impliquent parfois activement dans la démarche en assurant l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

En 2000, 492 projets d'utilité sociale ont été réalisés dont 88 ont déjà fait l'objet d'un bilan communiqué au Conseil le 3 juillet 2000. Les projets réalisés en sus sont les suivants :

a) avec conventionnement

- *Mutualité du Doubs* : mise sous pli d'informations dans le cadre d'une campagne de prévention en matière de sécurité routière, préparation de la journée mondiale du Sida, réalisation d'une fresque, pour un total de 13 jeunes. L'encadrement de 3 des jeunes a été effectué par la Ville, pour les 10 autres par la Mutualité (conventions avec participation financière de la structure d'accueil signées par le Maire les 20 octobre et 27 novembre 2000),

- *Compagnons d'Emmaüs* (tri de vêtements, aide à la vente, rangement) : 83 jeunes dont 78 encadrés par la Ville et 5 encadrés par la structure d'accueil (conventions signées par le Maire les 3 août et 10 novembre 2000),

- *CRIJ* : aide à la mise en place de la nouvelle carte Avantage Jeunes pour 2 jeunes, encadrement des jeunes et financement du dispositif par la structure d'accueil (convention signée par le Maire le 13 septembre 2000),

- *MJC de Palente* : 13 jeunes pour des projets d'aide à Emmaüs, aux services Espaces Verts et Politique de la Ville encadrés par la Ville, avec financement du dispositif par la MJC (convention signée par le Maire le 16 octobre 2000) (projets comptabilisés sur les structures d'accueil),

- *CCAS de Besançon* : 5 jeunes pour des projets d'aide à Emmaüs et au service Espaces Verts, encadrés par la Ville, avec participation financière du CCAS (convention signée par le Maire le 22 septembre 2000) (projets comptabilisés sur les structures d'accueil),

b) sans conventionnement

- *Noirmoutier* : démazoutage des plages par 8 jeunes, encadrement effectué par la Ville.

- *Service Espaces Verts* : nettoyage du Parc Urbain de Planoise, de la forêt de Chailluz, du Fort de Bregille par 166 jeunes,

- *Service Voirie* : petits travaux d'entretien par 20 jeunes,

- *Service de la Politique de la Ville* : Mise sous plis de l'enquête sécurité auprès des habitants (12 jeunes), participation à l'élaboration de la plaquette «Démon-jeunes» du CBJ en partenariat avec la police de proximité, la Préfecture et la cellule de sécurité routière (12 jeunes encadrés par une équipe mixte Ville/Police Nationale, financement par le Contrat de Ville), aide à la réalisation par les MPT et la MJC de Palente des fêtes de quartier (38 jeunes), participation à la logistique (bus image) des opérations interquartiers Raid Quart, Hip-Hop, etc. (8 jeunes encadrés par la CTB), démolition d'un escalier à Clairs-Soleils (6 jeunes), nettoyage d'un Local Commun Résidentiel à Planoise (4 jeunes), nettoyage d'un local salle Bourgogne (12 jeunes), distribution du journal de quartier «l'Eclair Soleil» (3 jeunes).

c) projets réalisés pour lesquels les structures n'ont pas à ce jour retourné leur convention

- *Union des Commerçants* : participation à l'animation du marché de Noël pour 16 jeunes encadrés par du personnel municipal

- *MJC de Palente* : pour 7 jeunes, projets d'aide à Emmaüs, aux services Espaces Verts et Politique de la Ville encadrés par la Ville avec financement du dispositif par la MJC (projets comptabilisés sur les structures d'accueil) et pour 1 jeune, projet d'aide à la ludothèque des Francas, avec financement du dispositif par la MJC

- *Comité de quartier de Rosemont-Saint-Ferjeux* : participation à la journée mondiale contre le SIDA et marché de Noël pour 23 jeunes encadrés par la Ville avec participation financière du Comité de quartier (projets comptabilisés sur les structures d'accueil).

Pour l'année 2001, l'objectif de 600 projets/jeunes est reconduit avec les mêmes partenaires. 16 projets ont d'ores et déjà été réalisés la première semaine de janvier 2001 (vacances de Noël) qui figureront au prochain bilan semestriel : aide aux compagnons d'Emmaüs pour 2 jeunes, opération démon-jeunes pour 14 jeunes (Politique de la Ville/ Police Nationale).

D'autres partenaires non connus à ce jour sont susceptibles de solliciter également le dispositif A Tire d'Aile en cours d'année, en fonction de l'élaboration de nouveaux projets.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2001, les conventions à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions feront l'objet d'un rendu-compte semestriel au Conseil Municipal en juillet 2001 et janvier 2002,

- d'autoriser M. le Maire pour l'année 2001 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville,

- d'imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, au compte 92.422.7478.47041 en recettes et de les réaffecter en dépenses au compte 92.422. 6288.47041.

«M. THIRIET : Ce dispositif satisfait la Ville, les partenaires qui, vous le voyez, sont de plus en plus nombreux. Ils viennent de tous horizons et permettent à nos jeunes en contact de pouvoir financer des projets qui sont souvent des projets de vacances, en tous les cas de loisirs.

Ce dispositif a été élargi cette année aux chèques vacances mais aussi aux chèques loisirs. Il s'emboîte avec les autres dispositifs que la Ville a mis en place comme le Raid Quart, Cinémag'in, etc.

En réponse aux questions de M. DUVERGET et de M. BONNET qui le sait bien, je voudrais dire que dans ce domaine-là le lisible n'est pas facile mais ne vous en faites pas, les jeunes sont, eux, au courant. Et avec les différents dispositifs que nous avons mis en place, cela fait à peu près 1 200 jeunes, qui pour beaucoup sont en difficulté, que nous avons en contact. Et quand je dis que nous les avons en contact, ce n'est pas seulement nous, c'est les associations, c'est la police aussi bien municipale que nationale, c'est la justice, c'est la Mutualité du Doubs, etc. c'est-à-dire que derrière ce point d'accroche qu'est ce chèque vacances de 500 F, c'est tout un travail de proximité là encore, d'approche des jeunes, de montage de projets.

En ce qui concerne les emplois jeunes, ce qui me choque c'est de n'entendre parler à ce sujet que de l'aspect comptable. Or, qu'est-ce qu'ils ont fait ces emplois jeunes ? Ils nous ont permis, à un moment où les choses étaient très difficiles, d'accompagner la reprise de l'emploi. Il faut le dire clairement, cela nous a permis de réintroduire dans la vie sociale des jeunes qui étaient lâchés, exclus et qui s'enfonçaient dans une spirale qui pouvait devenir, qui pour certains l'était déjà, effectivement infernale. Alors, pensez à cela, ne pensez pas toujours comptable, ces emplois jeunes ont été une chance au moment où nous les avons eus car un certain nombre de jeunes que je connais, que certains d'entre vous connaissent aussi, sont sortis en ce moment des difficultés qu'ils rencontraient. Ils ont un espoir, ils ont reconstruit un projet de vie, ils vont avec leurs copines alors qu'avant ils se disaient : où est-ce qu'on va ? C'est très bien...

M. LE MAIRE : C'est A Tire d'Aile, c'est normal qu'ils papillonnent !

M. THIRIET : ... Je crois que par rapport à la politique de la ville, et M. BONNET le sait très bien puisqu'il nous a suivis en commission, il faudrait qu'à la fin de ce mandat on sorte enfin de ces clichés répétitifs qu'on retrouve dans le Figaro, sur la lisibilité. Eh bien avec Marie-Guite DUFAY, avec le Directeur Général des Services, nous avons essayé de mettre de la clarté. Nous avons un comité de pilotage qui réunit les 5, 6 ou 7 adjoints les plus directement concernés. Et puis, dernier élément, les usines à gaz elles sont derrière nous. En ce moment, nous essayons de bâtir des démarches, des projets. Dans ce cadre, nous avons réuni vraiment pour la première fois et sans défaillance la CAF, l'Etat dans ses différents services, les services internes de la ville et une association qui travaille dans les quartiers. Effectivement, ça n'apparaît pas comme grandiose mais on parlait tout à l'heure des fourmis, je crois qu'il y a parfois des termites qui ont de la volonté et qui arrivent à ce qu'elles cherchent à obtenir.

M. LE MAIRE : Merci Maurice de cet acte de foi.

M. DUMONT : Maurice THIRIET disait que certains jeunes étaient sortis de la situation de crise qu'ils pouvaient connaître. On le ressent aussi sur A Tire d'Aile où l'on avait, ces dernières années, une liste d'attente par rapport à nos chantiers assez conséquente et qui tend à diminuer. Pour information, en 1999 le réalisé en terme de chantier, ça doit être 640 et quelque, là on est à 492. C'est plus facile aujourd'hui de travailler dans l'animation. Je vous rappelle que la philosophie c'est bien l'échange et Monsieur BONNET et Monsieur DINTROZ, quand vous parlez de la politique de la ville, ce n'est pas du saupoudrage qu'on fait. On a réalisé un vrai travail de fond, qui a d'ailleurs été primé nationalement en matière de jeunesse, et les jeunes sur Besançon le savent. Maurice parlait des 1 200 jeunes, il faut multiplier par le nombre d'années et on a vraiment touché le public dont on avait la charge.

M. LE MAIRE : Merci Manu. Je sais ce que représentent ces chèques, A Tire d'Aile, ce n'est pas grand chose 500 F, puisque je les signe personnellement et je vois à qui ils s'adressent, ce qu'ils font et je crois que c'est intéressant. 600 fois dans l'année, c'est autant de jeunes qui iront travailler dans telle ou telle structure et cela se renouvelle chaque année. C'est une bonne opération et je tiens à vous en féliciter.

M. BONNET : Je constate qu'Emmanuel DUMONT est sans doute un élève de Joseph PINARD parce qu'il n'écoute pas et il répond. Je n'ai jamais mis en cause A Tire d'Aile et j'ai suffisamment siégé à la commission et peut-être plus souvent que vous parce que vous n'y étiez pas toujours, Monsieur DUMONT, pas toujours... J'ai toujours, moi, soutenu A Tire d'Aile parce que j'estime que c'est une logique de responsabilité, et j'irais jusqu'à dire que c'est libéral dans mon esprit. Alors quand vous faites du libéralisme dans le sens où je l'entends, et qu'il y a une vision sociale, je ne vais pas être contre.

Ceci dit, ce que j'ai mis en cause, c'est autre chose, c'est mon incertitude sur la position du Gouvernement vis-à-vis de l'opération de renouvellement urbain, ça n'a rien à voir. D'autre part j'ai mis en cause la politique en matière de quartiers sur certains plans mais ce n'est pas du tout le sujet. Quant aux emplois jeunes, on ne va pas refaire le débat qui a été fait à l'Assemblée Nationale et qu'on a un petit peu évoqué ici, à moins que Joseph PINARD ne nous rebranche là-dessus. Je vous rappelle aussi qu'il y avait des emplois ville qui avaient une vocation sociale qui étaient le fait du précédent gouvernement, les emplois jeunes ayant une vocation emploi et que beaucoup d'emplois jeunes sont des emplois ville transformés. Donc vous ne vous souvenez plus des emplois ville, maintenant. C'était une petite remarque.

M. DINTROZ : J'ai été légèrement mis en cause par M. THIRIET. Je tiens à préciser que j'ai fait partie de sa commission le peu de fois où j'ai pu y aller, que j'ai bien compris ses projets et que je ne pense pas qu'il m'ait entendu une seule fois les critiquer».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité, deux Conseillers s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.